

MISE AU POINT

Monsieur le Rédacteur en chef,

En vertu des dispositions de la loi, nous vous serions reconnaissants de publier cette mise au point suite à la parution d'un article en page 2 de l'édition de l'Express du samedi 27 juillet 2013.

L'IBA tient à apporter un démenti formel aux allégations mensongères selon lesquelles l'IBA aurait adressé une lettre à TOP FM demandant à cette station de radio de ne pas effectuer des sondages.

L'IBA a certes demandé des explications à TOP FM sur les procédures mises en place pour réaliser ses sondages mais n'a jamais interdit à cette chaîne de radio leur diffusion.

A aucun moment, l'IBA n'a interdit à TOP FM d'effectuer son « Sondage du jour » ou de diffuser ses résultats, comme votre journal l'a rapporté.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, nos salutations les plus distinguées.

La Direction.

29 Juillet 2013.